



Union Interparlementaire
Groupe belge

143^e Assemblée de L'UIP (Madrid, 26-30 novembre 2021) :
rapport de la délégation du Groupe belge

Le président du Groupe belge constate, avec le CHRP (Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP), une nouvelle augmentation des violations des droits de l'homme des parlementaires dans le monde

L'UIP a constaté un nombre record de cas de violations des droits de l'homme des parlementaires l'année dernière. Selon les chiffres collectés, au moins 673 parlementaires originaires de 44 pays sont menacés. Les chiffres de 2021 confirment une fois encore la hausse constante, depuis 2014, du nombre de cas examinés par le Comité des droits de l'homme des parlementaires (CHRP) de l'UIP. Il est question cette fois d'une hausse de 22 %.

Le député Samuel Cogolati (Ecolo-Groen), président du Groupe belge de l'UIP, est l'un des 10 membres de ce Comité. Les violations les plus couramment constatées concernent les atteintes à la liberté d'expression, les menaces et actes d'intimidation et l'absence de garanties d'un procès équitable.





Union Interparlementaire
Groupe belge

Lors de la 143^e Assemblée de l'UIP à Madrid, près de 300 décisions du Comité relatives à des dossiers individuels ont été approuvées.

Myanmar

Depuis le coup d'État militaire et la suspension du Parlement en février 2021, l'UIP a été saisie d'allégations spécifiques de violations des droits de l'homme commises à l'encontre de 55 parlementaires élus lors du scrutin de novembre 2020. Ces violations concernent des menaces, des actes d'intimidation, des arrestations arbitraires, des actes de torture, des mauvais traitements et des poursuites pénales sans justification apparente.

L'inquiétude de l'UIP concernant le sort réservé aux parlementaires s'est aggravée à la suite de l'annonce de la condamnation des dirigeants détenus, Mme Aung San Suu Kyi et M. Win Myint, à une peine de deux ans d'emprisonnement pour incitation aux troubles publics et violation des règles sanitaires relatives à la COVID-19.

Cette condamnation d'éminentes personnalités pourrait être annonciatrice d'une nouvelle vague d'arrestations et de condamnations à des peines d'emprisonnement prononcées par les autorités militaires à l'encontre des parlementaires élus.

L'UIP suit de près la situation des parlementaires du Myanmar. Lors de la dernière Assemblée de l'UIP, le CHRP a entendu le témoignage de parlementaires en exil ou en fuite.

Tunisie

L'UIP a constaté une nette hausse des plaintes émanant de Tunisie à la suite de la suspension du Parlement tunisien par le Président Saïed, en juillet 2021.

L'UIP a reçu des rapports concernant 24 parlementaires tunisiens. Ces parlementaires se plaignent d'avoir été privés de leur immunité parlementaire et de leur liberté de mouvement. Il semblerait également qu'ils soient victimes d'une campagne de diabolisation soigneusement orchestrée, mettant leur vie en danger.

Certains parlementaires, accusés d'activités ayant eu lieu avant la suspension du Parlement, risquent désormais d'être traduits devant un tribunal militaire.

Le CHRP est préoccupé non seulement par les droits individuels des parlementaires eux-mêmes, mais aussi par la suspension du Parlement, toujours d'actualité alors qu'elle était censée ne pas durer.



Union Interparlementaire
Groupe belge

Venezuela

Le CHRP n'a cessé d'exercer des pressions en faveur de dizaines de parlementaires de l'opposition persécutés après leur élection à l'Assemblée nationale, en 2015.

En août 2021, à la suite de demandes insistantes, une mission de l'UIP a finalement pu se rendre au Venezuela. M. Samuel Cogolati a participé à cette mission. La délégation a rencontré les autorités du pays, ainsi que plus de 60 parlementaires élus en 2015, pour évaluer la situation sur le terrain et trouver des solutions pour résoudre la crise politique.

L'UIP a été enchantée d'apprendre la libération d'un parlementaire de l'opposition peu avant la mission, et d'un autre peu après la mission.

L'UIP a décidé de ne provisoirement admettre les deux parlements (celui de 2015 et celui de 2020) que comme observateurs lors de ses Assemblées, dans l'espoir qu'ils trouvent des solutions.

En 2022, l'UIP espère envoyer des missions chargées de recueillir des informations de première main concernant les parlementaires persécutés au Cambodge, en Colombie, au Gabon, en Irak, en Tunisie et au Zimbabwe.

M. Andries Gryffroy a corédigé une résolution mondiale sur l'égalité d'accès aux vaccins dans le monde entier

Lors de la 143ème Assemblée de l'UIP, des parlementaires du monde entier ont approuvé une résolution du Groupe géopolitique africain appelant à soutenir l'égalité d'accès aux vaccins, en particulier dans les pays moins développés.



Le sénateur Andries Gryffroy (N-VA) a corédigé le texte de compromis en tant que représentant du groupe des Douze Plus (47 pays européens et pays aux vues similaires). Avec un collègue allemand, il a été nommé délégué au comité de rédaction.

La résolution invite la communauté internationale et l'OMS (Organisation mondiale de la santé) de poursuivre leurs efforts conjoints pour garantir un accès rapide, équitable et universel à des vaccins sûrs, abordables, de qualité et



Union Interparlementaire
Groupe belge

efficaces, en tenant particulièrement compte des besoins des pays à revenu faible ou intermédiaire et des régions les plus touchées.

Les fabricants de vaccins sont invités à publier des prévisions de fourniture régulières et claires, en précisant comment ils pensent respecter et prioriser leurs contrats dans le cadre de l'initiative COVAX et d'autres initiatives régionales concernées. Ils sont invités à accroître la production de vaccins en utilisant des modèles de coopération flexibles permettant de développer des capacités de production de remplissage et de finition, des partenariats technologiques et des activités de licence.

Les gouvernements sont invités à harmoniser toutes les obligations réglementaires afin d'accélérer la fourniture de vaccins et à fournir les moyens logistiques et la formation nécessaires à la mise en œuvre de programmes de vaccination à grande échelle.

Les parlementaires sont invités à travailler avec les gouvernements nationaux afin d'exercer une influence mondiale et collective sur l'OMC (Organisation mondiale du commerce) pour supprimer toute restriction d'exportation ou autre barrière commerciale portant sur les vaccins contre la COVID-19 et les intrants essentiels à leur production.

La 143^e Assemblée appelle aux efforts nationaux et internationaux de sensibilisation à l'efficacité des vaccins, de mobilisation des populations et de réduction de la réticence à la vaccination sont indispensables pour atteindre un degré d'immunisation suffisant au niveau mondial et que des efforts beaucoup plus importants sont nécessaires dans ce domaine.

Lutte contre l'exploitation sexuelle en ligne des enfants : Mmes Lanjri et Jadin insistent sur une approche spécifique pour les garçons et pointent la responsabilité de l'industrie numérique

Lors de la 143^e Assemblée, le *Forum des femmes parlementaires* a examiné sous l'angle du genre le projet de résolution intitulé « La législation dans le monde en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne » qui figurait à l'ordre du jour de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme. Compte tenu de l'impérieuse nécessité de lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants et les abus sexuels à l'égard des enfants en ligne, et l'urgence de mobiliser les autorités politiques en faveur de cet objectif, la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme de l'UIP avait organisé en avril-mai 2021 une audition avec des experts sur ce thème qui a nourri les réflexions ayant abouti au projet de résolution.



Union Interparlementaire
Groupe belge

Lors du débat, les parlementaires ont rappelé que les enfants constituaient l'avenir de toutes les nations et qu'ils devaient par conséquent être protégés adéquatement en ce compris dans le monde numérique. Si les enfants sont victimes d'abus sexuels, c'est principalement en raison de leur vulnérabilité. Aussi, l'absence de mesures répressives spécifiques pour lutter contre ces abus sexuels en ligne contribue à leur prévalence. Il revient entre autres aux parlements de légiférer afin de criminaliser toutes les formes d'exploitation sexuelle des enfants en ligne en tenant compte particulièrement de la dimension transnationale de ce phénomène. La nécessité d'instaurer des mécanismes d'alerte en ligne a également été soulignée.

La députée Katrin Jadin (MR) a apporté son soutien à ladite résolution dès lors que le phénomène de l'exploitation sexuelle des enfants et des abus sexuels à l'égard des enfants en ligne s'est encore aggravé pendant la pandémie de COVID-19, vu les mesures de confinement et l'utilisation accrue d'Internet. Elle a souligné l'importance de développer des politiques genrées dans la lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants y compris en ligne et a annoncé le dépôt d'un amendement de la délégation belge en ce sens.



Enfin, *le Forum des femmes parlementaires* a clôturé ses travaux par une réunion-débat sur les « Stratégies pour l'élaboration des lois sensibles au genre ». Les parlementaires ont ainsi pu faire part de leurs propres expériences dans les trois domaines stratégiques suivants:

- la conduite d'une réforme législative intégrant la dimension de genre, les bénéfices et les défis que représente une telle réforme ;
- les partenariats à établir pour mener une réforme de la législation intégrant la dimension de genre ;
- les mécanismes et les moyens d'action au parlement.



Union Interparlementaire
Groupe belge

Le débat a également été l'occasion pour le Secrétaire général de l'UIP de présenter le guide coproduit par l'UIP et ONU Femmes, sur l'élaboration de lois sensibles au genre.

Au cours de sa réunion du 27 novembre 2021, la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme s'est penchée de manière plus approfondie sur le texte du projet de résolution relative à « La législation dans le monde en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne » et sur les amendements proposés. La corapporteuse, Mme Arda Gerkens (Pays-Bas), a tout d'abord eu l'occasion d'en rappeler les objectifs principaux :

- « demander aux parlements de prendre toutes les mesures en leur pouvoir pour réformer les cadres juridiques nationaux de façon à ce que partout dans le monde des lois visant à lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne soient mises en place et que la législation, les politiques et les programmes nationaux soient conformes aux normes internationales protégeant les droits de l'enfant ;
- inviter les parlements et l'UIP à sensibiliser le public à ce sujet et à soutenir les efforts déployés par les États pour lutter contre l'exploitation des enfants en ligne ;
- appeler au renforcement de la coopération entre les pays, les entreprises technologiques et les organes chargés de l'application des lois en soulignant que toutes les mesures techniques réalisables et respectant le droit à la vie privée doivent être mises en œuvre pour prévenir la diffusion de ces matériels et empêcher les contrevenants de nuire ;
- formuler des recommandations concernant le rôle de l'UIP dans ce processus et conseiller à l'UIP des méthodes pour aider les parlements à élaborer des textes de loi et à coopérer ;
- inviter les parlements, l'UIP et les autres partenaires concernés à collaborer afin de veiller à ce que cette résolution soit traduite en initiatives nationales spécifiques, à suivre les progrès réalisés et à renforcer la capacité des parlements et des parlementaires à élaborer et superviser des politiques nationales susceptibles de lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants et les abus sexuels à l'égard des enfants en ligne. » (cf. Mémoire explicatif présenté par les co-rapporteurs Mme A. Gerkens (Pays-Bas), Mme J. Oduol (Kenya) et M. P. Limjaroenrat (Thaïlande) consultable sur <https://www.ipu.org/fr/event/143e-assemblee-et-reunions-connexes#event-sub-page-documents/>)

Lors du débat général, les parlementaires ont réitéré leur soutien au projet de résolution et souligné l'importance d'adopter une stratégie globale incluant différents volets : législation, éducation, prévention, santé et technologies de l'information et de la communication (TIC). Au-delà des bonnes pratiques et des



Union Interparlementaire
Groupe belge

législations existantes qui ont été présentées par différentes délégations, les parlementaires ont reconnu que l'ampleur internationale du fléau obligeait tous les États à agir rapidement pour mettre en œuvre une telle stratégie en veillant toujours à ce que l'enfant victime de tels abus soit aidé de manière appropriée et en aucun cas culpabilisé. Le rôle et la plus-value de l'UIP dans l'élaboration d'une telle stratégie a été mise en exergue (loi-type, guide à l'attention des parlementaires...).

Au final, près de 80 amendements furent présentés sur le texte des rapporteurs. Sur la base d'un avis préalable de Child Focus, le Groupe belge a quant à lui déposé 3 amendements qui furent défendus en commission par la *députée Nahima Lanjri (CD&V)*.



Ces amendements visaient:

- à souligner que l'exploitation sexuelle en ligne concerne également de nombreux garçons et que ceux-ci doivent donc faire l'objet d'une approche spécifique nécessitant des programmes de prévention et des financements distincts ;
- à pointer la responsabilité des entreprises de l'industrie numérique dans la création d'un environnement en ligne sûr par l'adoption de mesures de sécurité renforcées en vue de protéger les enfants et de procédures de notification et de retrait de contenus illicites en ligne ;



Union Interparlementaire
Groupe belge

- à ne pas circonscrire la problématique aux médias sociaux mais à l'élargir aux activités des entreprises de l'industrie numérique afin que celles-ci soient tenues de détecter et de supprimer immédiatement les contenus relatifs à l'exploitation sexuelle des enfants et les abus sexuels à l'égard des enfants en ligne.

La délégation belge se réjouit que ces points d'attention aient été intégrés dans le texte final de la résolution.

Le texte adopté en commission fut ensuite présenté à l'Assemblée pour approbation. Celle-ci a également approuvé le texte à l'unanimité. La résolution finale est disponible sur <https://www.ipu.org/fr/event/143e-assemblee-et-reunions-connexes#event-sub-page-25153/>

La délégation belge s'oppose au statut d'observateur de l'Ordre souverain de Malte

A la suite de la recommandation de son Comité exécutif, le Conseil directeur de l'UIP fut invité à approuver la demande de statut de Membre associé présenté par le Parlement panafricain, ainsi que les demandes de statut d'observateur permanent présentées par le Comité interparlementaire du G5 Sahel, le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre (FP-ALPC), le Réseau international des parlementaires pour l'éducation (IPNEd) et l'Ordre souverain de Malte.





Union Interparlementaire
Groupe belge

La délégation belge a officiellement formulé des réserves par rapport à l'affiliation de l'Ordre souverain de Malte que *M. Christophe Lacroix (PS)*, député, a motivées comme suit :

« L'Ordre de Malte, en tant qu'ordre religieux, ne correspond à aucune des catégories d'entités qui peuvent demander le statut d'observateur par leur nature. La seule base possible est donc son statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Sur la base de l'annexe aux Statuts de l'UIP, « les organisations internationales qui peuvent être invitées comme observateurs aux réunions de l'UIP comprennent : a) les organisations du système des Nations Unies et les organisations auxquelles l'Assemblée générale des Nations Unies a accordé le statut d'observateur permanent ». C'est le cas de l'Ordre de Malte, qui donc peut être invité. Bien entendu, cela ne signifie pas qu'il y ait un quelconque droit, ou qu'il est justifié de le faire.

En effet, le statut d'observateur ne devrait être accordé qu'aux organisations qui partagent les buts de l'organisation. L'Ordre de Malte a reçu le statut d'observateur auprès de l'AGNU en raison de son activité d'assistance humanitaire. En revanche, rien dans sa nature ni dans ses activités ne justifie qu'il reçoive un statut d'observateur auprès de l'Union interparlementaire. Son caractère d'ordre religieux « traditionnellement militaire, chevaleresque et nobiliaire » est en contradiction avec la participation aux travaux d'une union parlementaire, fondée sur la démocratie.

Toutes les organisations ayant statut d'observateur auprès de l'AGNU n'ont pas vocation à obtenir ce statut auprès de l'UIP, en principe réservé aux unions parlementaires régionales ou aux organisations non-gouvernementales de défense des droits de l'homme.

Sur la base de ce qui précède, la demande de bénéficier du statut d'observateur auprès de l'UIP de l'Ordre de Malte doit être rejetée. »



Union Interparlementaire
Groupe belge

Rencontre avec une délégation de la République démocratique du Congo menée par le sénateur Eddy Mundela Kanku



Membres présents de la délégation belge :

- M Samuel COGOLATI, député, président du Groupe belge ;
- M. Christophe LACROIX, député

Membres présents de la délégation congolaise :

- M. Eddy MUNDELA, Président du Groupe, Chef de la délégation, Premier Vice-président du Sénat (UDPS) ;
- Mme Francine MUYUMBA, Sénatrice, Présidente de la Commission permanente des relations extérieures (PPRD) ;
- M. Valentin GERENGO N'VENE Sénateur (MLC) ;
- MABAYA, Jean Philibert (M.) Sénateur ;



Union Interparlementaire
Groupe belge

- M. Célestin TSHIALA MAYEMBE, Célestin Secrétaire administratif du Groupe, Conseiller Coordonnateur du Bureau d'études du Sénat ;
- M. Francis TSHIYAYA, Francis Secrétaire particulier du Premier Vice-Président du Sénat

...

En marge de la 143eme Assemblée de l'UIP à Madrid, la délégation belge a rencontré le 28 novembre 2021 une délégation de la République démocratique du Congo.

M. Samuel Cogolati a entamé la réunion par un bref compte rendu de la mission qu'il a effectué avec plusieurs collègues en République démocratique du Congo du 30 octobre au 6 novembre 2021. Il s'agissait de la 1^{ère} mission sortante d'une section bilatérale depuis la pandémie de COVID-19 et illustre l'importance que la Belgique accorde à la RDC.

M. Christophe Lacroix a ensuite exposé les objectifs, la méthodologie et les résultats attendus de la commission spéciale « Congo » qui a été instituée à la Chambre des représentants. Il a mis en exergue la contribution apportée par le groupe des experts mais également l'importance d'un processus participatif afin de « construire » ensemble le rapport final de la commission spéciale.

A cet égard, M. Mundela a souligné l'importance d'un volet « réparation » qui selon lui est indispensable si l'on veut réellement aboutir dans un processus de réconciliation. Il a également demandé d'accorder une attention au sort et aux revendications des anciens soldats congolais enrôlés pour se battre en Europe lors de la 1^{ère} et 2^{ème} guerre mondiale.

Mme Muyumba a quant à elle plaidé pour que les assemblées respectives des deux pays renforcent leur coopération avec des objectifs plus concrets. La récente visite de la délégation menée par M. Flahaut est à cet égard une étape importante. Mais de manière générale, elle considère qu'eu égard aux liens privilégiés existant entre les deux pays, la Belgique devrait intensifier les relations à tous les niveaux et ce d'autant plus qu'une nouvelle génération de politiciens a vu le jour en RDC.

Enfin, les parties ont abordé les points suivants :

- les préparatifs liés au rapatriement des reliques de Lumumba ;
- l'enjeu de la préservation de la forêt équatoriale et la nécessité de travailler de concert pour lutter contre le réchauffement climatique ;
- la situation à l'Est du Congo et la problématique de la contestation de la Monusco par la population locale ;
- la relance de la coopération militaire belge en RDC ;



Union Interparlementaire
Groupe belge

- la contestation des frontières de la RDC par certains pays voisins et la difficulté pour l'Etat congolais d'accéder aux archives coloniales qui permettraient de fixer les limites territoriales de la RDC ;
- la difficulté actuelle pour les parlementaires congolais d'obtenir un visa Schengen pour se rendre en Belgique.

Rencontre avec une délégation de la République islamique du Pakistan



Membres présents de la délégation belge :

- M Samuel COGOLATI, député, président du Groupe belge ;
- M. Christophe LACROIX, député.

Membres présents de la délégation pakistanaise:

- Mme Hina Rabbani KHAR, députée et ancienne ministre des Affaires étrangères (2011-2013) ;
- Mme Aisha Ghaus PASHA, députée ;
- M. Rai Muhammad Murtaza IQBAL, député ;
- M. Syed Shamoon HASHMI, secrétaire de délégation.

**

En marge de la 143eme Assemblée de l'UIP à Madrid, la délégation belge a rencontré le 28 novembre 2021 une délégation de la République islamique du Pakistan.



Union Interparlementaire
Groupe belge

Mme Khar, députée et ancienne ministre des Affaires étrangères, a fait état de la situation dans la région et les conséquences de la crise humanitaire qui sévit actuellement en Afghanistan. Elle a pointé le fait que les mesures prises à l'encontre du régime des talibans aggrave une situation économique et humanitaire déjà très grave. La crise économique et alimentaire frappe le pays de plein fouet. Elle plaide au contraire pour une aide massive de la communauté internationale afin de contribuer à la stabilité de la région. En effet, les problèmes de sécurité découlant de la chute du gouvernement afghan ont déjà commencé à avoir un impact très prononcé au Pakistan. Elle souligne que cette aide extérieure ne doit et ne peut être assimilée à une reconnaissance du régime taliban.

Mmes Khar et Pasha ont souligné que le Pakistan de son côté avait déjà accueilli près de 3 millions d'Afghans sur son territoire sur une période de 30 ans. Elles considèrent que l'Occident ne peut se satisfaire du fait d'avoir évacué quelques milliers d'Afghans alors que près de 22 millions d'Afghans risquent de mourir de faim dans les prochains mois. Pour survivre, les familles en arrivent à vendre leurs enfants.

M. Cogolati a indiqué que la situation en Afghanistan est suivie de près par la Chambre des représentants. La Commission des Relations extérieures a ainsi récemment adopté une résolution relative à la protection des droits des femmes et des filles en Afghanistan (document Chambre n° 55-1958/005). Par ailleurs, le groupe Ecolo/Groen a déposé une proposition de résolution relative à la crise humanitaire et sécuritaire en Afghanistan (document Chambre n° 55-2265/001).

Enfin, les parties ont abordé la question des relations sino-pakistanaïses.